

COMMUNE DE MENTON

Département des Alpes-Maritimes - 06



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1

15a

INVENTAIRE DES ELEMENTS REMARQUABLES

(Article L.151-19 CU) - Plan d'ensemble -

Echelle : 1 / 6 500e

Echelle . 17 6 500e	
Délibération du Conseil Municipal :	22 février 2013
Arrêté le :	27 mars 2017
Enquête publique :	2 octobre au 3 novembre 2017
Approuvé le :	5 mars 2018
	T
Modifications :	Mises à jour :
Modification n°1 :	
	I .

